



Législature 2020-2024 – Année administrative 2022

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 13 juin 2022 à 18h30 – Séance n° 18

Au Château, salle du Grand Conseil

Ordre du jour

A. Rapports

- 22-005/ Rapports du Conseil communal et de la Commission
22-201 financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice
2021
- 22-008 Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant la donation François Ditesheim à la Ville de
Neuchâtel en faveur du Musée d'art et d'histoire

B. Autres objets

(Textes complets ci-après)

- | | | page |
|---------------|---|----------|
| <u>22-611</u> | Interpellation du groupe vert'libéral intitulée « Parc aquatique flottant au large de la ville de Neuchâtel : quelles conséquences pour la commune ? » | <u>3</u> |
| <u>22-601</u> | Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « En finir avec la publicité commerciale en centre-ville ? » | <u>4</u> |
| <u>22-602</u> | Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Pour une démocratie plus participative avec l'ouverture d'une rubrique « courrier des lecteurs » dans N+ » | <u>5</u> |
| <u>22-603</u> | Interpellation du groupe socialiste intitulée « Quel avenir pour l'immeuble de la rue de la Main 2 à Neuchâtel ? » | <u>6</u> |
| <u>22-604</u> | Interpellation du groupe vert'libéral intitulée « Collection d'antiquités égyptiennes du MEN (Musée d'ethnographie Neuchâtel) » | <u>7</u> |
| <u>22-605</u> | Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Comment promouvoir la culture et sensibiliser les plus jeunes aux questions environnementales à travers un programme annuel de sorties scolaires ? » | <u>8</u> |



<u>22-607</u>	Interpellation du groupe socialiste intitulée « De la crèche à la formation professionnelle, l'accompagnement des jeunes déplacés en question »	10
<u>22-301</u>	Motion du groupe socialiste intitulée « Mise à disposition d'une ou plusieurs halles de gymnastique pour les enfants et leurs parents les dimanches matin »	12
<u>22-701</u>	Résolution du groupe socialiste intitulée « Conférence scientifique sur les enjeux climatiques »	13
<u>22-609</u>	Interpellation du groupe PLR intitulée « Quelle stratégie touristique pour notre Commune ? »	14
<u>22-610</u>	Interpellation du groupe vert/libéral intitulée « Plastiques à usage unique : Neuchâtel est-elle toujours pionnière ? »	15

Pour mémoire

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 11 novembre 2019. Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition, cette dernière sera traitée dans le cadre du rapport à venir en lien avec le PAL.

21-401 Proposition de la Commission financière – Projet d'arrêté complémentaire au rapport 21-025, intitulé « Arrêté concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières – Pourcent culturel »

Sera traitée en même temps que le rapport 21-025 selon décision du Conseil général du 6 septembre 2021.

Neuchâtel, le 23 mai 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Daniel Veuve

Distribution : aux membres du Conseil général, pour convocation
aux suppléant-e-s du Conseil général, pour information

22-611

Interpellation (munie d'une demande de traitement prioritaire) du groupe vert'libéral par Mme Sarah Pearson Perret, intitulée « Parc aquatique flottant au large de la ville de Neuchâtel : quelles conséquences pour la commune ? »

Déposée le 5 mai 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois de la séance du 9 mai 2022

Traitement prioritaire accepté le 9 mai 2022.

Selon un article publié dans Arcinfo du 9 mars 2022, il est prévu d'autoriser l'installation par une entreprise privée d'un parc aquatique flottant de 1300 m² au large de la ville de Neuchâtel permettant d'accueillir jusqu'à 25'000 personnes sur une durée de trois mois. Dans un article d'Arcinfo publié le 7 avril 2022, il est en outre mentionné que la Ville de Neuchâtel étudie la possibilité d'étendre la mission des gardes-bains des piscines pour y inclure également la sécurité des baigneurs présents dans le parc.

Selon notre information, mis à part pour l'exposition nationale de 2002, une autorisation pour une plate-forme d'une telle dimension pendant toute la période estivale n'a jamais été accordée auparavant. Une structure d'une telle envergure aura forcément un impact paysager non négligeable. Surtout si celle-ci est visible pendant toute la saison estivale, durant laquelle nos concitoyens et concitoyennes aiment profiter du bord du lac et de son dégagement. Si l'impact paysager est peut-être le moins mauvais par l'emplacement envisagé, il n'en demeure pas moins que l'accès à une telle structure pourrait poser un certain nombre de défis et une telle installation susciter différentes questions.

- Comme il s'agit de l'utilisation du lac, est-ce bien le canton qui a autorisé l'implantation du parc aquatique flottant ? La commune a-t-elle été associée à cette décision et, le cas échéant, de quelle manière ?
- A la lecture de l'article d'Arcinfo du 7 avril 2022, nous comprenons que trois oppositions ont été déposées dans le cadre de la mise à l'enquête : de qui émanent-elles et quels sont les arguments invoqués ?
- Quelles mesures seront prises pour ne pas subir un afflux de trafic en lien avec l'activité et comment l'accès à ce parc sera-t-il géré ?
- Est-ce que l'intégration paysagère a été prise en compte dans le choix de l'emplacement ?
- Quelle forme la collaboration entre l'entreprise privée et la commune notamment en lien avec la surveillance des baigneurs va-t-elle prendre et comment s'assurer que la responsabilité de la commune ne soit pas engagée en cas d'accident ? Est-ce qu'un cahier des charges a été établi avec le promoteur afin de régler cette question, ainsi que celle de l'accès ? Ou est-ce que la commune devra engager des gardes-bains supplémentaires et participer financièrement au projet ?
- Finalement perçoit-elle un émolument pour l'utilisation de l'endroit ? Respectivement quel bilan financier peut-on attendre de ce projet ?

Développement oral

22-601

Interpellation du groupe VertsPopSol par M. François Chédel et consorts, intitulée « En finir avec la publicité commerciale en centre-ville ? »

Déposée le 25 janvier 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 7 février 2022

Nous avons remarqué la présence de nombreux panneaux publicitaires dans la zone pourtant définie comme « tissu urbain historique sans affichage publicitaire », cf rapport du Conseil communal 20-028. Sans être exhaustifs-ves, nous pouvons citer des panneaux à la rue de l'Ecluse à côté du Funiculaire ; sur l'Avenue de la Gare entre la rue Louis-Favre et les voies de chemin de fer ; sur le collège des Terreaux côté rue des Terreaux ; le long du parking de la Place Numa-Droz ; et sur le mur de la rue du Pommier situé au début de la rue de l'Evole. Ainsi, la Ville semble continuer de laisser perdurer un état de fait contraire au plan directeur d'affichage de 1998. Lors de la discussion du rapport 20-028 le Conseil communal avait relativisé la situation en affirmant qu'il y avait « quelques entorses [...], des affiches commerciales, à certains moments, dans certains endroits [...] cela échappe parfois à la vigilance des services en charge. ». Or, un regard attentif depuis lors permet d'attester qu'une écrasante majorité de ces panneaux ont été recouverts de publicité commerciale, hors de tout cadre légal et que, par conséquent, malgré l'affirmation du Conseil communal, ce point n'a toujours pas été corrigé.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Comment le Conseil communal explique-t-il le décalage entre « quelques entorses » évoquées et la réalité ?
- Plus généralement, comment le Conseil communal explique la présence de panneaux publicitaires dans une zone où l'affichage publicitaire commercial est pourtant interdit ?
- Comment le Conseil communal a-t-il l'intention d'agir afin de mettre un terme à cette situation ?
- Qu'en est-il de la situation dans les centres historiques des communes récemment fusionnées ?

Développement oral

22-602

Interpellation du groupe VertsPopSol par Mme Mila Meury et consorts, intitulée « Pour une démocratie plus participative avec l'ouverture d'une rubrique « courrier des lecteurs » dans N+ »

Déposée le 4 février 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 7 février 2022

Le Journal N+ permet à la commune de communiquer sur les événements et activités du Conseil communal, ainsi qu'aux groupes d'exprimer leurs positions sur les points traités lors des séances du Conseil général.

Le personnel communal chargé de la rédaction de l'hebdomadaire s'investit dans la recherche de sujets pertinents et donne la parole à des habitant-e-s de notre commune en mettant en valeur leurs actions citoyennes.

Cependant, il manque une rubrique « courrier des lecteurs » pour que chaque habitant-e puisse s'exprimer spontanément sur des sujets qui l'intéressent. En effet, les citoyen-ne-s devraient bénéficier de l'opportunité de réagir à certains articles ou de donner leurs avis sur des actualités de la Commune.

Offrir un espace de parole encourage la participation à la démocratie et permet une réelle critique des actions du gouvernement en place.

Pour que cet espace soit réellement investi, il sera nécessaire de le faire connaître en faisant la promotion à travers divers canaux de communication.

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 4 avril 2022.

22-603

Interpellation du groupe socialiste par Mme Isabelle Mellana Tschoumy et consorts, intitulée « Quel avenir pour l'immeuble de la rue de la Main 2 à Neuchâtel ? »

Déposée le 8 mars 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 14 mars 2022

L'immeuble sis rue de la Main 2 à Neuchâtel a fait parler de lui à plusieurs reprises depuis bientôt 10 ans : occupé tour à tour par un collectif, puis squatté, puis abandonné, il semble que le sort de cet immeuble propriété de la commune de Neuchâtel soit bientôt réglé par une vente à privé. Dans cette perspective et considérant qu'en matière d'urbanisme et d'environnement, le document de référence qui prévaut à ce jour est le Rapport d'information de la Commission Spéciale « Politique immobilière et du logement », numéro de réf 12-201, daté du 21.3.2012, nous demandons au Conseil communal s'il peut orienter le Conseil général sur les points suivants :

- La cession de l'immeuble rue de la Main 2, Neuchâtel, à un-e privé-e n'est-elle qu'une rumeur ?
- D'autres immeubles relevant du patrimoine financier sont-ils dans le viseur de nos autorités et prêts à être cédés à des particuliers ? Le Conseil général est conscient que son aval n'est pas requis pour ce genre de transactions, le récent rapport concernant plusieurs transferts de patrimoine au terme de la fusion nous a donné quelques éléments intéressants (voir rapport 22-002 du 17.1.22) à ce sujet, mais au bon vouloir de l'exécutif. Il nous serait dès lors agréable de connaître au minimum les intentions du Conseil communal en la matière, concernant d'éventuels objets relevant du patrimoine financier dont il voudrait se défaire.
- Le travail remarquable de la Commission spéciale de 2012 sur la politique immobilière et du logement de la commune de Neuchâtel représente, à notre connaissance, une base importante et une feuille de route encore valables. Le Conseil communal envisage-t-il de continuer sa politique de développement sur un axe différent ? Si oui, lequel ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 9 mai 2022.

22-604

Interpellation du groupe vert/libéral par Mme Mireille Tissot-Daguette, intitulée « Collection d'antiquités égyptiennes du MEN (Musée d'ethnographie Neuchâtel) »
Déposée le 9 mars 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 14 mars 2022

De 1926 à 2012, la collection d'antiquités égyptiennes de Monsieur Gustave Jéquier (neuchâtelois et pionnier de l'égyptologie helvétique) fut exposée dans le hall de la Villa de Pury. Cette exposition était incontestablement celle qui restait dans nos mémoires d'enfants visitant le musée.

Après une très longue exposition de 1926 à 2012 elle fut déplacée à cause des travaux de rénovation de la villa. Or, ces travaux prirent fin en 2017 et la collection n'a pas retrouvé sa place.

Elle est pourtant d'une grande richesse et même une des plus importantes de Suisse. Ces œuvres ont pu être aperçues en partie lors de l'exposition « Fleurs des pharaons » au Laténium mais, depuis lors, toute la collection dort dans les entrepôts du MEN.

Un catalogue sorti récemment recense les 575 objets de la collection. Il précise aussi que les objets ramenés par Monsieur Gustave Jéquier proviennent de ses propres fouilles ou d'achats sur place auprès de marchands. La traçabilité de la collection ne paraît donc, à priori, pas problématique et ne semble pas avoir été constituée à travers de vols d'objets ou du marché noir.

Pour quelles raisons cette collection n'a-t-elle pas retrouvé sa place lors de la fin des travaux de la Villa de Pury ?

Est-il prévu de réexposer tout ou partie de ces objets au MEN ou ailleurs ?

Gustave Jéquier est un neuchâtelois qui a contribué activement à l'égyptologie et au MEN. Ne devrions-nous pas donner une certaine visibilité aux objets antiques ramenés de ses nombreux périples ?

Est-ce que l'exposition de cette collection pose des problèmes ?

Quelle est la position de la direction du MEN concernant cette collection ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Réponse écrite du Conseil communal du 2 mai 2022.

22-605

Interpellation du groupe VertsPopSol par Mme Mila Meury et consorts, intitulée « Comment promouvoir la culture et sensibiliser les plus jeunes aux questions environnementales à travers un programme annuel de sorties scolaires ? »

Déposée le 9 mars 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 14 mars 2022

A l'école, on apprend à lire, écrire et calculer. Pour élargir ses connaissances et sa culture générale, les branches dites « secondaires » permettent d'acquérir des notions en sciences de la nature ou en sciences humaines et sociales.

La culture et l'écologie sont souvent les grandes oubliées des programmes scolaires, ce d'autant plus que la période dédiée aux activités dites de « Formation générale » a été retirée de la grille horaire dans certains degrés de la scolarité obligatoire. Toutefois, lorsqu'elles sont organisées par les enseignant-e-s, il semblerait que les sorties au théâtre ou dans les musées et les excursions en nature sont particulièrement appréciées des élèves mais aussi des parents qui n'ont parfois ni le temps ni les moyens d'y emmener leurs enfants.

La médiation culturelle propose un programme annuel dans les cinq institutions de la Ville. Néanmoins, il semblerait que les horaires ne soient pas toujours adaptés aux horaires scolaires et que le contenu des animations ou des visites ne soit pas forcément cohérent avec les objectifs du plan d'étude romand ou les programmes scolaires. Quant à la collaboration avec les premiers intéressés, les enseignant-e-s, elle paraît relativement faible.

D'autre part, le corps enseignant se trouve confronté à plusieurs difficultés d'organisation (multiplication des intervenants au sein d'une même classe, éclatement du groupe classe au cycle 3, obligation de trouver des accompagnants, etc.).

Ces constats ont déjà été énoncés dans le rapport d'information concernant la politique culturelle de la Ville de Neuchâtel (20-012). Il semble donc indispensable que la Commune promeuve l'accès à la culture et à la nature par :

- la proposition d'un programme annuel d'activités plus important ;
- l'exigence d'un nombre minimum de sorties pour chaque classe ;
- la mise en place de moyens supplémentaires pour simplifier l'organisation de celles-ci (accompagnants, remplacement d'enseignant-e-s ou décharge d'horaires, semaine hors-cadre, etc.).
- l'adéquation de ces activités avec les programmes et les contraintes scolaires.

Ces points sont récapitulés dans un des objectifs énoncés dans le rapport cité ci-dessus. En résumé, il s'agit de « développer les mesures pour systématiser les activités culturelles dans le cadre scolaire ».

Ce type de programme aurait l'avantage de promouvoir nos espaces culturels.

Il en va de même pour les sorties en nature. Rappelons que notre Commune est recouverte à 50% de forêt. Les jeunes générations doivent être sensibilisées à sa protection et sa préservation, au même titre que pour n'importe quel autre type de milieu naturel.

Dès lors, nous souhaiterions avoir un état des lieux de ce qui se fait en la matière et ce qui est prévu par le Conseil communal pour développer ce volet :

- Le Conseil communal fait-il le bilan du nombre de sorties organisées chaque année par les différents centres scolaires ?
- Les directions sont-elles consultées afin de comprendre pourquoi plus ou moins de sorties ont pu être organisées et en comprendre les raisons ?

- Les enseignant-e-s sont-ils consulté-e-s pour connaître leurs difficultés à organiser des sorties et de ce fait, leurs besoins ?
- Des rencontres entre des représentant-e-s du corps enseignant et la médiation culturelle sont-elles organisées afin que les activités soient mieux adaptées aux programmes et contraintes scolaires ?
- Quels moyens le Conseil communal pense-t-il mettre en œuvre pour encourager les sorties culturelles et de sensibilisation à l'environnement ?
- Le Conseil communal serait-il prêt à inscrire dans le règlement des écoles un nombre minimum de sorties scolaires annuelles ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

22-607

Interpellation du groupe socialiste par M. Morgan Paratte, intitulée « De la crèche à la formation professionnelle, l'accompagnement des jeunes déplacés en question »
Déposée le 29 mars 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 9 mai 2022

Comme l'étymologie du mot crise en grec, crisis, le suggère, nous sommes devant la nécessité de procéder à des choix en cette période bousculée. Période que nous devons envisager de la meilleure des manières, en la considérant comme une opportunité à dessiner un monde meilleur, c'est-à-dire respectueux des peuples, de tous les peuples et de leur environnement.

« La crise qui fait rage en Ukraine pose une nouvelle fois la question de l'accueil des migrantes et des migrants, de tous les déplacé-e-s de monde qui, pour des raisons impérieuses, doivent fuir leur pays contre leur gré ».

En pareille situation, chaque niveau de notre organisation politique doit agir à sa mesure, il en va de la responsabilité du pays, des cantons et des communes, des plus petites aux plus grandes agglomérations. Aujourd'hui, les difficultés à protéger les populations au niveau mondial peuvent trouver leur salut par des actions vertueuses au niveau local.

A ce titre, afin de répondre au besoin croissant des populations poussées à l'exil en raison de conflits violents, de persécutions politiques, d'exploitation ou des conséquences du changement climatique, notre groupe est préoccupé par le sort réservé aux plus fragiles, les enfants et jeunes mineurs. Étant entendu *que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres* comme le préambule de notre constitution le proclame.

En Suisse, l'enseignement de base est gratuit et ouvert à tous les enfants. L'accès à l'école obligatoire est ainsi garanti pour les jeunes mineurs sans-papiers.

Ces derniers ont également la possibilité de faire des études supérieures sans autorisation de séjour. En revanche, ils n'ont pas directement accès à l'apprentissage. En effet, pour établir un contrat d'apprentissage, ils ont besoin d'un permis de travail et donc d'une autorisation de séjour. Dès lors, le parlement a reconnu la nécessité d'ouvrir l'accès à l'apprentissage aux jeunes sans-papiers. C'est pourquoi, depuis le 1^{er} février 2013, ils ont la possibilité de demander une autorisation de séjour limitée à la durée de l'apprentissage. ([info](#))

Nous le savons et notre groupe le soutient, le système d'éducation est tout aussi décisif que la flexibilité du marché du travail dans l'intégration positive des jeunes déplacés. Avec l'apprentissage professionnel, la Suisse dispose d'une voie de formation qui met l'accent, non pas uniquement sur des compétences scolaires formelles, mais sur la réalité du travail et sur les compétences pratiques. A cela s'ajoute un autre point : l'apprentissage constitue en lui-même un instrument d'intégration – à travers une première idée du marché du travail, du processus de postulation, de même qu'à travers l'appartenance à une entreprise réelle et à une équipe de travail. Pour de nombreux jeunes, le fait que le maître d'apprentissage apparaisse comme une figure d'autorité en plus du cercle familial pourrait aussi jouer un rôle. L'apprentissage est alors une formation concrète de même qu'une socialisation.

En conséquence, considérant les besoins des jeunes migrantes et migrants, de la petite enfance à l'adolescence, notre groupe demande au Conseil communal:

- Comment l'accès aux places d'apprentissage offertes par l'administration communale et par les services de la Ville de Neuchâtel est-il favorisé et communiqué auprès des jeunes migrant-e-s sans papier, ou au bénéfice d'un permis S ?
- Combien de jeunes migrant-e-s sans papier ont été engagés depuis 2013 et sont engagés aujourd'hui, dans un apprentissage au sein de la Ville de Neuchâtel ?
- Comment les familles d'immigré-e-s sans papier ou au bénéfice d'un permis S, respectivement les parents, sont informées des dispositifs de garde (crèche et parascolaire) ?
- Combien d'enfants sans papier, ou au bénéfice d'un permis S, sont pris en charge dans les dispositifs de garde de la Ville ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

22-301

Motion du groupe socialiste par Mme Claire Hunkeler, intitulée « Mise à disposition d'une ou plusieurs halles de gymnastique pour les enfants et leurs parents les dimanches matin »

Déposée le 27 avril 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 9 mai 2022

Le Conseil communal est prié d'étudier la mise à disposition d'une ou plusieurs halles de gymnastique pour les enfants et leurs parents les dimanches matin.

Développement écrit

Depuis plusieurs années, la ville de Neuchâtel organise les MidNight Jeu NE et ouvre les salles de sports pour les jeunes de 12 à 17 ans, les samedis soir de 20h30 à 23h30, et offre ainsi un lieu gratuit pour les rencontres et l'activité physique.

Nous saluons pleinement cette initiative, ces soirées rencontrent un grand succès.

Notre motion s'inscrit dans un concept similaire: des salles de sports ouvertes pour les enfants et leurs parents ou un adulte accompagnant.

Dans la mise en œuvre, on veillera à ne pas préteriter les clubs de sport, notamment pour les entraînements et les compétitions, et à penser aux différents quartiers.

Le projet pourrait s'inspirer du « MiniMove »,
<https://www.ideesport.ch/fr/programmes/minimove/>

Comme les MidNight sports, MiniMove est un programme de « IdeeSport », fondation qui s'engage pour la jeunesse en Suisse, et utilise le sport comme moyen de prévention et d'intégration sociale.

Cette mise à disposition des salles de gymnastique permettra aux enfants de bouger, de s'amuser, quelle que soit la situation météorologique, tout en promouvant la santé par l'activité physique.

Il est bien connu que le mouvement est le moteur de tout développement et permet de solliciter tous les sens de l'enfant, contribuant ainsi à son bien-être général.

On mettra en relation les enfants et leur famille au sein de la commune. Cela correspond en tous points au 4^{ème} défi du Programme politique du Conseil communal, du 22 novembre dernier: « Vivre ensemble en bonne intelligence ». Un lieu dans lequel parents et enfants se rencontrent, nouent des liens, échangent des informations.

Fribourg et Yverdon ont déjà développé de telles offres, pour le plus grand bonheur de leurs habitant-e-s.

En conclusion, cette motion propose en une seule action : une offre de santé publique, de Vivre ensemble, avec un encouragement pour les familles, le tout pour un coût raisonnable en utilisant des infrastructures existantes.

Discussion

22-701

Résolution du groupe socialiste par Mme Julie Courcier Delafontaine et consorts, intitulée « Conférence scientifique sur les enjeux climatiques »

Déposée le 28 avril 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 9 mai 2022

En août 2021, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a rendu son 6^{ème} rapport et son complément sur les mesures pour limiter et se préparer aux impacts du réchauffement a été publié en février 2022. Sans équivoque, les activités humaines réchauffent la planète à une vitesse inédite, modifiant les systèmes océaniques et terrestres très rapidement. Ces rapports destinés aux décideurs nous concernent toutes et tous. La Suisse a ratifié l'Agenda 2030 de l'ONU et au travers des 17 objectifs de celui-ci pour un monde durable, elle s'engage à s'impliquer à tous les niveaux politiques ; fédéral, cantonal et communal. Ainsi, même à notre petite échelle, s'impliquer pour un monde durable doit faire partie intégrante de nos décisions. Afin que ces dernières soient prises de manière la plus éclairée possible, nous demandons que les élu-e-s communaux soient informé-e-s de manière scientifique sur les enjeux climatiques et sociétaux auxquels nous devons faire face.

Afin d'inscrire cette démarche dans une dynamique commune à l'ensemble du canton, le Conseil général de la commune de Neuchâtel prie le Conseil communal de demander à l'Association des Communes neuchâteloises (ACN) :

- d'organiser rapidement une conférence s'appuyant sur les rapports d'experts reconnus (offices suisses, GIEC, Organisation météorologique mondiale ...) et proposant des pistes et des leviers pour les autorités législatives et exécutives en fonction des différents niveaux décisionnels ;
- d'ouvrir cette conférence à tout-e-s les élu-e-s du canton de Neuchâtel ;
- d'enregistrer cette conférence et de proposer un libre accès à ce contenu ;

En outre, la commune s'engage à favoriser, par un apport logistique, la tenue de cette conférence, selon les besoins exprimés par l'ACN (mise à disposition de salle notamment en cas de conférence en présentiel, accès au contenu depuis le site communal).

Développement

22-609

Interpellation du groupe PLR par M. Camille Gonseth et consorts, intitulée

« Quelle stratégie touristique pour notre Commune ? »

Déposée le 4 mai 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois de la séance du 9 mai 2022

A l'heure où l'on parle de redynamiser notre économie après le choc pandémique, et où l'état de santé du centre-ville est toujours ausculté de près, quelle est la stratégie de la Commune en matière touristique?

Question d'autant plus d'actualité que les évolutions récentes ont apporté leur lot de changements radicaux. Le tourisme d'affaires si important pour les villes a connu un très fort repli. Entre la digitalisation, le franc fort et la hausse des coûts de transport, les freins au tourisme d'affaires et international sont importants. Le terrain perdu sur ces segments touristiques ne sera probablement pas regagné de sitôt. Fort heureusement, les séjours de loisirs de la clientèle suisse ont pris le relais. Canton et commune de Neuchâtel ont ainsi enregistré en 2021 un nombre de nuitées hôtelières supérieur à 2019, cas presque unique en Suisse! C'est une belle reconnaissance de nos atouts touristiques! La fusion pousse aussi à l'optimisme par le regroupement des atouts touristiques des quatre anciennes communes qui offre la possibilité de construire une destination touristique encore plus forte et compétitive.

De ce qui précède, il semble évident que notre Commune doit se doter d'une stratégie touristique claire, ambitieuse, adaptée aux conditions nouvelles et tournée vers les technologies numériques. La question de son financement doit aussi être abordée de même que les aspects de durabilité. Par conséquent, nos questions portent sur les points suivants :

- Existe-t-il une stratégie marketing au niveau de la Commune priorisant certains segments du marché (par ex. marchés de proximité, tourisme de loisirs, tourisme de week-end, etc.)?
- Le cas échéant, comment cette stratégie est-elle mise en œuvre? Avec quels moyens?
- Comment se passe la collaboration avec les acteurs touristiques au niveau cantonal et supra-cantonal (J3L, Tourisme neuchâtelois) ? Notre Commune a-t-elle suffisamment son mot à dire sur les stratégies touristiques et les actions marketing que ces organisations mettent en œuvre?
- Quelle est la contribution de la Commune au financement de ces organisations, y compris via les recettes de taxes prélevées sur son territoire (par ex. taxe de séjour)?
- À combien se chiffre la participation de la Commune à la Neuchâtel Tourist Card?
- Quel rôle jouent les plateformes d'économie collaborative en ligne sur l'offre d'hébergement touristique dans notre Commune? Un système de prélèvement de la taxe de séjour a-t-il été mis en place avec ces plateformes?
- Comment sont utilisés les outils digitaux pour fournir une plus-value aux visiteurs de notre Commune?
- Dans le sillage du Livre de la fusion qui parle de créer une véritable culture d'accueil, le Conseil communal prévoit-il de flexibiliser l'accueil des touristes en s'inspirant des pratiques d'autres villes suisses, à l'instar des « Geneva Angels » ou des « Friendly Hosts » à Lucerne?
- Comment la destination touristique Ville de Neuchâtel a-t-elle évolué depuis la fusion?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

22-610

Interpellation du groupe vert'libéral par M. Aël Kistler et consorts, intitulée
« Plastiques à usage unique : Neuchâtel est-elle toujours pionnière ? »

Déposée le 5 mai 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois de la séance du 9 mai 2022

Le Canton adapte au 1.1.2023 la loi sur l'utilisation du domaine public et la loi sur les subventions, en refusant aux manifestations utilisant des plastiques à usage unique d'une part les autorisations d'utilisation du domaine cantonal et d'autre part le droit aux subventions.

La commune de Neuchâtel, après avoir été pionnière en termes d'image sur l'usage des alternatives au plastique jetable, est-elle toujours à la pointe et en accord avec la législation à venir prochainement ?

Quelles sont les pratiques actuelles et comment sont-elles vouées à évoluer au su de cette modification de la loi cantonale ?

Développement oral



Législature 2020-2024 – Année administrative 2022
Séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel
Lundi 13 juin 2022 à 18h30 – Séance n° 18
Au Château, salle du Grand Conseil

Supplément à l'ordre du jour

B . Autres objets

(Texte complet ci-après)

22-612 Interpellation du groupe PLR intitulée « Concernant la politique de stationnement sur le territoire de la nouvelle commune de Neuchâtel » [2](#)

Neuchâtel, le 10 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Daniel Veuve



22-612

Interpellation du groupe PLR par M. Alain Rapin, intitulée « Concernant la politique de stationnement sur le territoire de la nouvelle commune de Neuchâtel »

Déposée le 9 juin 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 13 juin 2022

Le groupe PLR souhaiterait connaître la vision stratégique et opérationnelle du Conseil communal concernant le stationnement futur des voitures (électriques ou non) sur le domaine public du territoire communal, s'il a une telle vision.

En effet, la mise en place du plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC), qui pour Neuchâtel comprend 2 axes principaux reliant l'ouest à l'est de la commune, les différentes suppressions de places de parc au profit de places de stationnement pour deux-roues au centre-ville ou sans remplacement, ainsi que la suppression à venir du parking à ciel ouvert des Jeunes-Rives laissent songeurs concernant les possibilités futures de parquer dans la commune de Neuchâtel.

En outre, le plan de stationnement en zone bleue de la ville a été mis en commun avec celui de Peseux sur le site internet de la commune et comprend à présent les 13 zones de Neuchâtel et les 2 de Peseux (nord et sud), mais pas Corcelles-Cormondrèche.

Dans cette commune, une étude avait été demandée à un bureau spécialisé et des travaux avaient été effectués dans le but d'effectuer un décompte des places de stationnement en secteur public et privé. Un plan de stationnement avait été esquissé. À l'approche de la fusion, le Conseil communal de l'époque avait toutefois reporté l'introduction de macarons pour la création de zones de stationnement réglementées.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil communal a-t-il une vision d'ensemble de plan de stationnement automobile futur permettant d'absorber les besoins en place de stationnement du trafic pendulaire et de compenser la suppression des places de parc nécessaires à la mise en œuvre du PDCMC et de celles résultant de la fermeture (fin 2024) du parking des Jeunes-Rives? Si oui, laquelle?
- Quand le Conseil communal envisage-t-il d'introduire des zones bleues et une réglementation idoine sur l'ancien territoire de la commune de Corcelles-Cormondrèche ?
- Plus généralement, une uniformité de système et de règlement sera-t-il appliqué à l'ensemble de la nouvelle commune? Si oui dans quel délai ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit